

# AAP INNOVATION ET SILVER AUTONOMIE 2025

## Cahier des charges

La Carsat Languedoc-Roussillon, lance un appel à projets « Innovation et Silver Autonomie » sur le territoire de la région Occitanie Est.

Depuis plusieurs années, la Carsat Languedoc-Roussillon s'est engagée sur le champ de l'innovation au service du bien vieillir et du développement de la silver économie.

Elle fait de la qualité de vie des seniors, à domicile ou en lieu de vie collectif, une de ses ambitions prioritaires en encourageant les innovations qui entrent dans le champ du bien vieillir et qui accompagnent les retraités dans leur avancée en âge.

C'est dans ce cadre qu'elle souhaite soutenir l'émergence de nouvelles solutions techniques, technologiques et servicielles en leur proposant un accompagnement pour les aider à se développer et ce, afin de construire de nouvelles réponses de prévention des risques du vieillissement et de la perte d'autonomie.

Cet appel à projets permettra ainsi de détecter et accompagner des solutions innovantes en faveur du bien vieillir à destination des seniors et des retraités de Occitanie Est (ex Languedoc-Roussillon).

**Date limite de réception : 14/03/2025**

Réunion d'information en ligne le 10/02/2025 à 10h00 : [lien de connexion](#)

# SOMMAIRE

---

**I. Contexte**

**II. Partenaires**

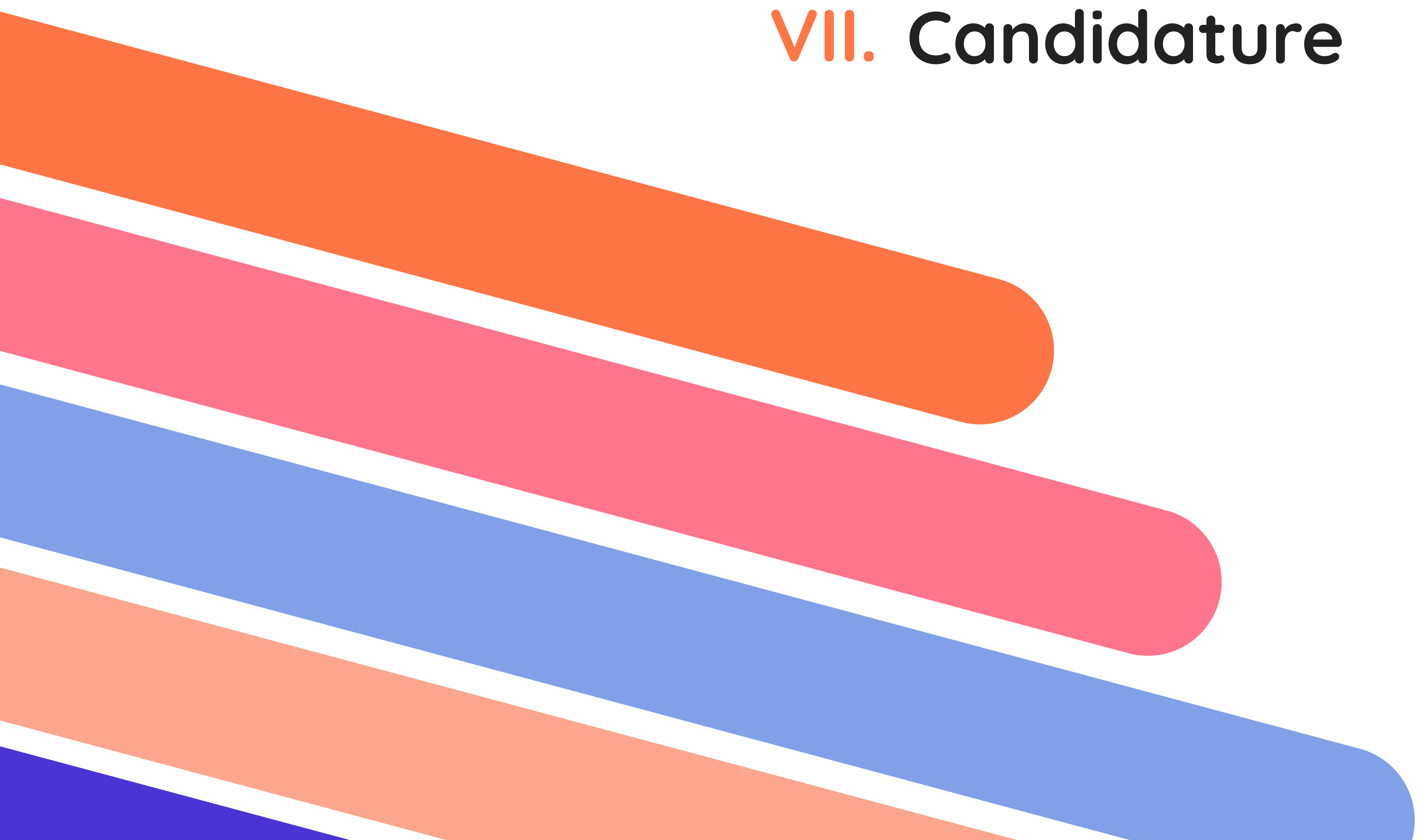
**III. Thématiques**

**IV. Modalités**

**V. Critères de sélection**

**VI. Retroplanning**

**VII. Candidature**





# I. Contexte

La politique d'action sociale de la Carsat Languedoc-Roussillon s'inscrit dans une approche globale prenant en compte l'ensemble des éléments favorables à une avancée dans l'âge dans de bonnes conditions de santé physique, sociale et psychologique. Elle a pour mission de soutenir la prévention de la perte d'autonomie afin de favoriser un vieillissement actif et en santé.

Afin de compléter son offre, la Carsat L-R souhaite développer un lien avec les entreprises de la Silver Economy du territoire. Elle envisage ainsi de proposer, au travers de cet appel à projets, un accompagnement aux projets innovants en faveur du bien vieillir qui n'auraient pas encore atteint une maturité suffisante pour intégrer le dispositif VIVA Lab, par le biais notamment d'expérimentations ou d'études qui permettront de valider ou non leur preuve de concept.

Cet AAP s'inscrit ainsi dans le sillage du dispositif VIVA Lab en accompagnant la maturation des projets d'innovation en faveur de la prévention et du vieillissement actif et en santé en vue d'améliorer la qualité des projets candidats à VIVA Lab et donc la diffusion de ces innovations.

Pour rappel, le pôle VIVA Lab a pour vocation la détection et l'accélération d'innovations en faveur du bien-vieillir. Les projets accompagnés par ce pôle doivent répondre à des enjeux de prévention de la perte d'autonomie et se déployer dans tous les champs de la politique action sociale des caisses de retraite. Ils doivent s'adresser à des seniors autonomes.

Cet accélérateur repère et accompagne des solutions servicielles, technologiques ou organisationnelles à fort potentiel et ayant réussi leur preuve de concept : validation de la faisabilité, de l'acceptabilité, de l'existence d'un marché, preuve de réussite globale du projet auprès des partenaires et bénéficiaire, TRL à 6/7 minimum pour une solution technologique, etc.

Les partenaires intégrés à la Commission Locale de la Silver Autonomie (CLSA) de VIVA Lab seront un appui dans la détection et l'instruction des projets candidats.

## Enjeux

- Renforcer la dynamique territoriale autour de l'innovation en faveur de l'autonomie des seniors
- Identifier et sourcer des projets innovants régionaux à destination de seniors autonomes et en faveur du bien vieillir
- Accompagner ces projets dans leur développement afin d'atteindre un niveau de maturité suffisant pour disposer d'un accompagnement par des dispositifs tel que VIVA Lab
- Associer les partenaires de l'écosystème de la Silver Economy dans la sélection et le suivi des projets



# II. Partenaires





# III. Thématiques

---

L'appel à projets a vocation à sélectionner des projets portant sur la **prévention de la perte d'autonomie et un vieillissement actif en santé**.

A titre d'exemples, les projets pourront porter sur :

- Le lien social des retraités
- Les solutions innovantes du cadre de vie
- L'estime de soi/la lutte contre la dépression/le maintien des relations affectives
- La valorisation, l'utilité, la citoyenneté des seniors et la lutte contre l'âgisme
- L'aide à la mobilité
- Les services de proximité et/ou itinérants
- Le soutien aux aidants de personnes âgées
- L'intergénérationnel
- La pair-aidance entre seniors et/ou entre aidants
- La transmission des savoirs
- L'accompagnement d'une période de deuil
- Les animaux domestiques et les seniors

# IV. Modalités

## Population cible

---

- o Jeunes retraités 60-69 ans (étape du passage à la retraite)
- o Retraités en situation d'isolement (social, familial, géographique)
- o Retraités fragilisés dans leur autonomie au quotidien

## Durée

---

L'accompagnement de ces projets aura une durée maximale de 18 mois à compter de la date de signature de la convention.

## Engagements des porteurs de projets

---

Les obligations de chaque partie seront détaillées dans les conventions signées avec les partenaires financeurs.

Les engagements suivants sont donnés à titre d'information :

- le lauréat devra se rendre disponible pour des entretiens à la demande de la Carsat L-R pour réaliser un bilan de l'accompagnement de la solution/du service et/ou de son développement
- le lauréat devra être en conformité avec la réglementation RGPD
- le lauréat autorise la Carsat à communiquer sur la structure et le projet récompensé



# L'accompagnement

---

L'accompagnement se présente comme une boîte à outils permettant de fournir et d'argumenter la validation du PoC (Proof of Concept) sur le public cible.

Pour chaque projet lauréat, il s'agira d'associer la bonne combinaison de pré-études permettant de valider le PoC et d'émettre des recommandations.

Les projets retenus bénéficieront du financement de prestations d'accompagnement en fonction des besoins du projet. Elles pourront se présenter sous différentes formes :

- **De veille documentaire et technique**

- o Veille technique : vérifier la disponibilité sur le marché de produits similaires, ce qui permet d'attester que la solution se différencie de ses concurrents. Identifier les éléments différenciant (innovation technique, innovation d'usage, prix, mode de distribution...)

- o Veille documentaire : réaliser un diagnostic afin d'accompagner le porteur dans la validation de ses choix théoriques sous-jacent à sa solution

- **D'audit ergonomique**

L'audit ergonomique consiste à examiner la valeur fonctionnelle par un groupe d'experts professionnels. Intéressante en première intention, et souvent complémentaire aux tests-utilisateurs, l'analyse ergonomique permet d'identifier si la solution est bien adaptée au public visé.

- **D'analyse du produit**

Elle permet d'évaluer si la solution technique est adaptée aux utilisateurs potentiels, en prenant en compte les contraintes liées à des difficultés mineures de l'avancée en âge (séniors autonomes). L'expérience clinique des ergothérapeutes est un préalable pour vérifier si l'aide technique répond à des besoins clairement identifiés, propose des fonctionnalités précises, possède une ergonomie adaptée (paramètres de maniabilité, poids, facilité d'utilisation...), répond à des contraintes techniques et sécuritaires mais aussi propose un design déstigmatisant.



- **De tests utilisateurs de solutions**

En pré-étude, un test doit être réalisé auprès de 8 à 10 personnes répondant à des critères précis de sélection pour vérifier le niveau d'acceptabilité, de maniabilité, facilité d'usage de l'aide technique ou du service proposé. Ces tests permettent également de vérifier que le public cible a bien été identifié et de confirmer l'impact de la solution proposée.

- **De focus groups**

- o Avec le public ciblé par la solution (bénéficiaires ou professionnels) : pour recueillir l'opinion des utilisateurs sur la solution. Identifier les freins et les leviers à l'usage de la solution, les attentes, les besoins et les intentions d'achat.

- o Avec des experts métier : une analyse du produit peut être menée avec des experts exerçant en établissement ou au domicile pour apporter une vision complémentaire à celle des ergothérapeutes. Les critères évalués seront sensiblement les mêmes que pour l'expertise ergo mais en intégrant d'autres compétences (masseur-kinésithérapeutes, IDE, AVS...). Cela s'avère particulièrement utile lorsque l'aide technique est amenée à être utilisée dans des environnements différents ou par des publics variés, ce qui est fréquent pour des matériels à fort potentiels de développement.

- **D'enquête quantitative**

Sur la base d'échelles validées ou créées spécifiquement, les questionnaires s'intéresseront à l'intérêt perçu de la solution, les besoins des utilisateurs finaux, les attentes, les intentions d'achat, etc. Cette phase quantitative permet d'apporter des éléments complémentaires au porteur sur des possibles zones d'ombres de sa solution ou de son inscription sur le marché.

- **D'étude d'usage en situation écologique**

Faire tester la solution au domicile des testeurs par une cohorte de 10 à 12 participants par session de tests. Cette étude d'une durée de quelques mois permet d'évaluer l'usage réel de la solution et sa persistance d'usage dans le temps. Selon les besoins de l'évaluation, une méthodologie ad hoc sera proposée à domicile (observation, entretien, questionnaire) ou en distanciel (entretien, questionnaire).

Les prestations d'accompagnement seront attribuées aux projets retenus en fonction des besoins de chacun dans la limite de 4 accompagnements par projets.

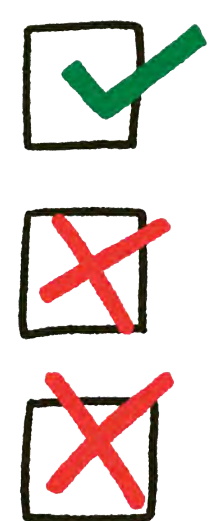




# IV. Critères de sélection

## Structures éligibles

Cet appel à projets est ouvert à toutes personnes morales de type associations loi 1901 ou de droit local à but non lucratif, entrepreneur individuel ou société à vocation d'utilité sociale, collectivités territoriales ayant leur siège social en France, dont dont la solution/le service est déployé sur l'Occitanie Est (ex Languedoc-Roussillon).



## Solutions/services

Les solutions/services présentés doivent :

- s'adresser majoritairement aux **personnes retraitées autonomes** de l'Occitanie Est
- se déployer en **Occitanie Est** (le siège social du porteur peut se situer hors Occitanie Est)
- **être en phase d'amorçage** : disposer d'un MVP (produit minimum viable), prototype/process ou démonstrateur bien avancé mais pas encore validé au niveau de la cible retraités autonomes, avec démonstration de non-dangerosité des matériaux
- s'inscrire dans la thématique **prévention de la perte d'autonomie et vieillissement actif et en santé**

Une attention particulière sera portée aux projets démontrant :

- Un **caractère innovant**, par exemple :
  - Un produit, un service et/ou une organisation qui n'existent pas et qui permettent de répondre à un besoin insatisfait ou mal satisfait du marché et/ou de la société ;
  - Un produit, un service et/ou une organisation qui répondent à un besoin du marché et/ou de la société de manière plus efficace (coût, durée, impact, etc.) que les offres existantes ;
  - Un produit, un service et/ou une organisation qui ont été conçus avec les parties prenantes concernées par le besoin du marché et/ou de la société.
- **L'existence d'un MVP** (produit minimum viable), prototype/process ou démonstrateur bien avancé



- Une capacité du produit ou service à **favoriser la prévention et/ou le maintien de l'autonomie des seniors**, maintenir ou améliorer les capacités intrinsèques
- L'apport d'une **réponse aux besoins** des retraités autonomes
- Une prise en compte du **besoin des utilisateurs**
- Une **accessibilité technique et financière**
- Une démarche **écoresponsable** et de **performance environnementale**
- Un **modèle économique pérenne** : étude de marché (demande, offre, concurrence, environnement, législation, etc.) démontrant l'existence d'un marché solvable

Seront non-éligibles :

- x Les dossiers déposés hors délai et/ou incomplets
- x A l'état d'idée
- x Relatifs à des événements ponctuels ;
- x Ne touchant pas directement un public de retraités autonomes
- x Les projets se déroulant hors Occitanie Est

## Pitches

---

Les projets retenus seront invités à venir pitcher devant le comité de sélection début mai 2025.

## Comité d'instruction

---

Seront membres du comité d'instruction, les représentants de chaque partie prenante, à savoir :

### Pour décisions

- La Carsat Languedoc-Roussillon
- Les groupes de protection sociale Klesia, Malakoff Humanis et AG2R La Mondiale, de la fédération Agirc-Arrco

### Pour avis consultatifs

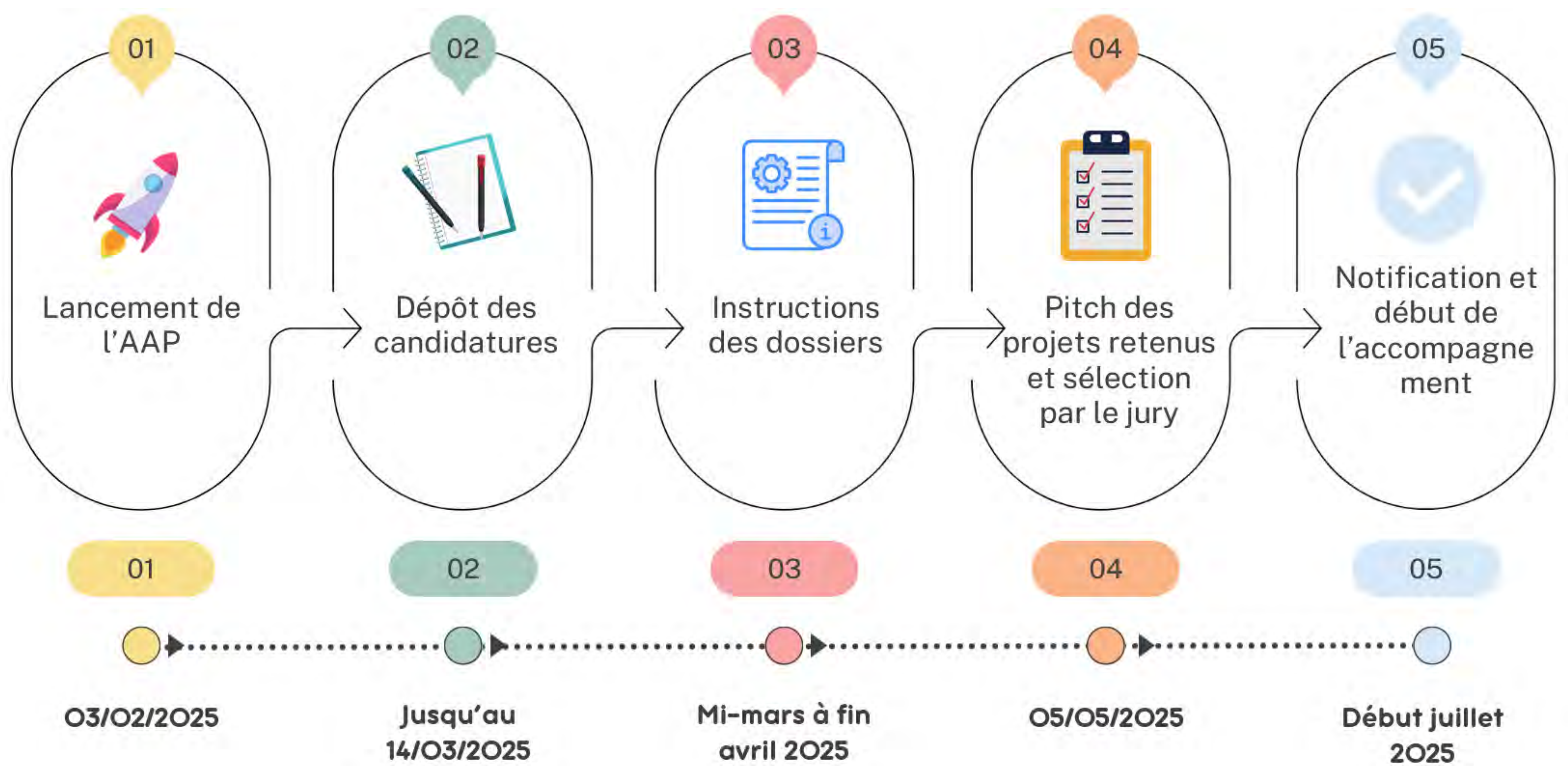
- Le Silver Occ
- La caisse des dépôts et consignations
- Le conseil régional Occitanie
- Les conseils départementaux : 11, 30, 34, 66
- France Active

Peuvent être membres experts : les partenaires externes de l'Action sociale.





# VI. Retroplanning





# VII. Candidature

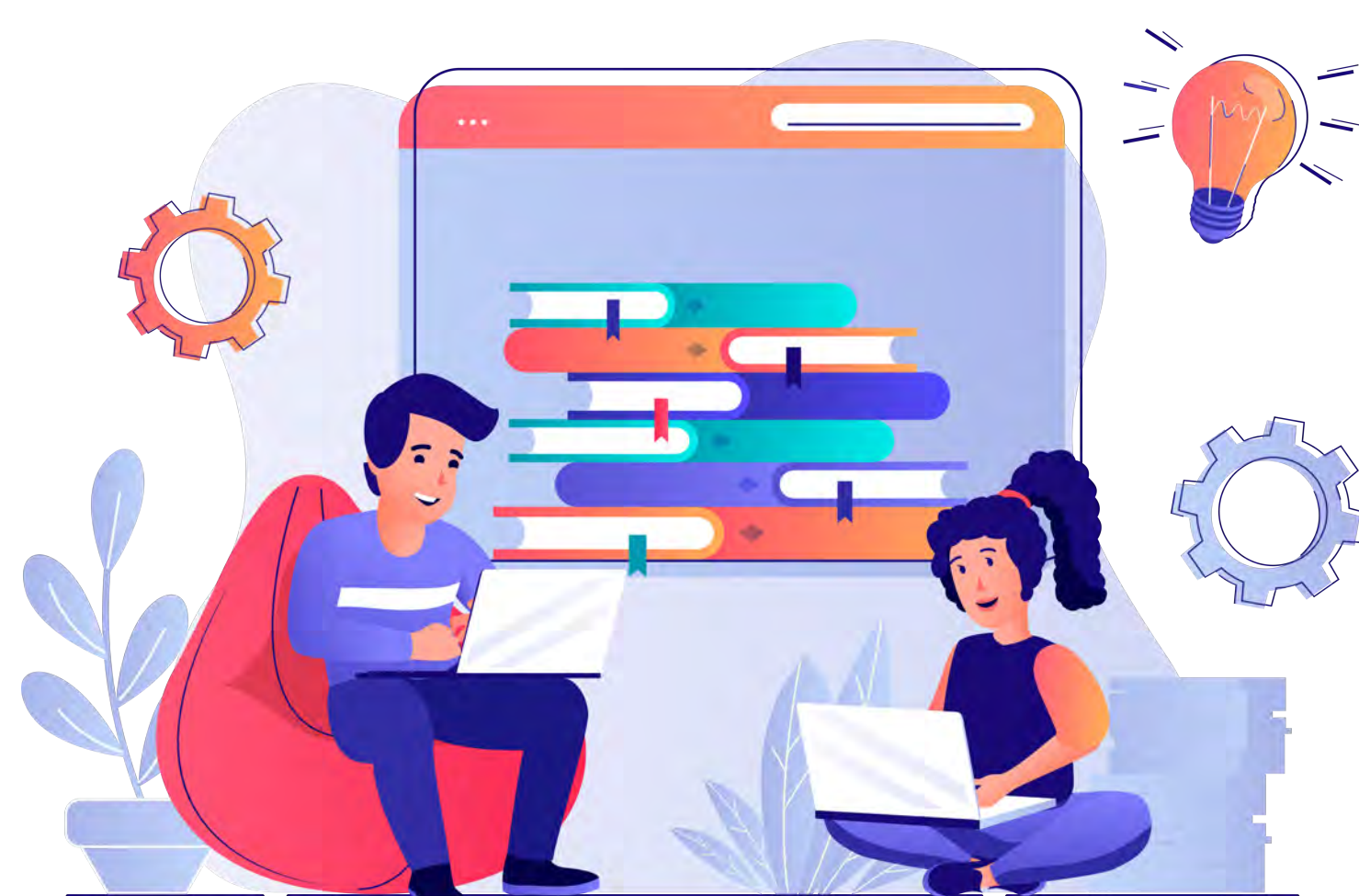
## Comment candidater ?

---

Les candidatures sont ouvertes du **03 février 2025** au **14 mars 2025 (23h59)**.

Le dossier de candidature complété et ses pièces jointes sont à retourner par voie électronique en mentionnant dans l'objet « AAP innovation et silver autonomie » avant le **14/03/2025** à l'adresse email suivante :  
[montpellieractionsocialeetsante@carsat-lr.fr](mailto:montpellieractionsocialeetsante@carsat-lr.fr)

Pour toute(s) information(s) contacter par mail :  
[montpellieractionsocialeetsante@carsat-lr.fr](mailto:montpellieractionsocialeetsante@carsat-lr.fr)





# Pièces à fournir

---

Les éléments à joindre au dossier de candidature sont, selon le statut de la structure, les suivants :

## **Pour les associations :**

- l'extrait de déclaration de l'association au Journal Officiel,
- les statuts et éventuellement le règlement intérieur,
- la liste des personnes chargées de l'administration de la structure régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau,...)
- le plus récent rapport d'activité,
- le budget prévisionnel de l'année N approuvé par les instances habilitées,
- le budget prévisionnel de la solution/du service de l'année N,
- les documents comptables de l'année N-1 (compte de résultat et bilan) approuvé par son Assemblée Générale (ou à défaut de l'exercice N-2 si l'exercice N-1 n'est pas clôturé)
- une attestation de paiement émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six mois,
- le MVP (produit minimum viable), prototype/process ou démonstrateur bien avancé
- si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal, le pouvoir donné au signataire
- un relevé d'identité bancaire ou postal original (RIB ou RIP),
- le logo et/ou visuel (jpg, png ou pdf)
- autre(s) document(s) que vous jugerez utiles à ajouter au dossier (dossier de présentation, visuel, vidéo, etc)

## **Pour les travailleurs indépendants :**

- la déclaration d'enregistrement à l'URSSAF ou notification d'affiliation au régime d'auto-entrepreneur,
- une attestation de paiement émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six mois,
- l'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE),
- le budget prévisionnel de l'année N approuvé par les instances habilitées,
- le budget prévisionnel de la solution/du service de l'année N,
- les documents comptables de l'année N-2 (journal des dépenses/recettes)
- une attestation fiscale de l'URSSAF du régime d'auto-entrepreneur,
- le MVP (produit minimum viable), prototype/process ou démonstrateur bien avancé
- un relevé d'identité bancaire ou postal original (RIB ou RIP),
- le logo et/ou visuel (jpg, png ou pdf)
- autre(s) document(s) que vous jugerez utiles à ajouter au dossier (dossier de présentation, visuel, vidéo, etc)



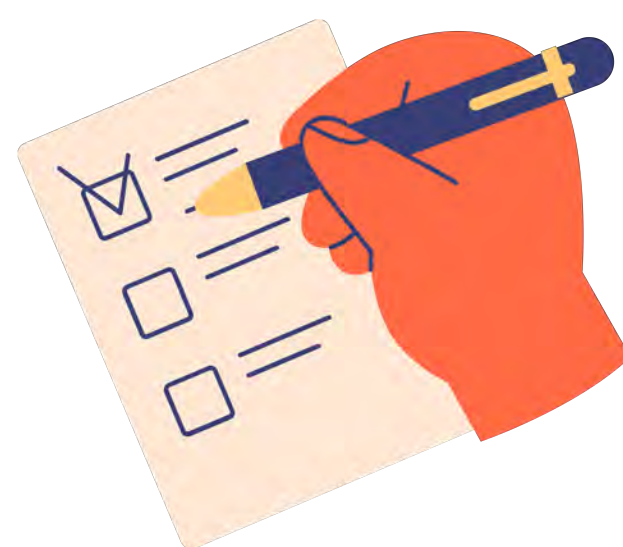
---

## **Pour les établissements publics, les collectivités locales et territoriales :**

- le procès-verbal de délibération de l'instance politique,
- le budget prévisionnel de l'année N approuvé par les instances habilitées,
- le budget prévisionnel de la solution/du service de l'année N,
- les documents comptables de l'année N-1 (compte de résultat et bilan) approuvé par son Assemblée Générale (ou à défaut de l'exercice N-2 si l'exercice N-1 n'est pas clôturé)
- le MVP (produit minimum viable), prototype/process ou démonstrateur bien avancé
- si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal, le pouvoir donné au signataire
  - un relevé d'identité bancaire ou postal original (RIB ou RIP),
- le logo et/ou visuel (jpg, png ou pdf)
- autre(s) document(s) que vous jugerez utiles à ajouter au dossier (dossier de présentation, visuel, vidéo, etc)

## **Pour les sociétés anonymes :**

- un Kbis,
- les statuts et éventuellement le règlement intérieur,
- le budget prévisionnel de l'année N approuvé par les instances habilitées,
- le budget prévisionnel de la solution/du service de l'année N,
- les documents comptables de l'année N-1 (compte de résultat et bilan) approuvé par son Assemblée Générale (ou à défaut de l'exercice N-2 si l'exercice N-1 n'est pas clôturé)
- le business plan
- une attestation de paiement émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six mois,
- le MVP (produit minimum viable), prototype/process ou démonstrateur bien avancé
- si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal, le pouvoir donné au signataire
- un relevé d'identité bancaire ou postal original (RIB ou RIP),
- le logo et/ou visuel (jpg, png ou pdf)
- autre(s) document(s) que vous jugerez utiles à ajouter au dossier (dossier de présentation, visuel, vidéo, etc)



**Tout dossier incomplet ne comportant pas les pièces mentionnées ci-dessus ne pourra faire l'objet d'une instruction.**